



MARS 2024

PAGE 1

BAULNE INFO N° 113



Mairie

102 route de Corbeil

91590 BAULNE

Tel 01 64 57 60 71

Fax 01 64 57 64 57

Mél

accueil.mairie@baulne.fr

Bureaux ouverts

**Les lundi et samedi matin
de 9h30 à 11h45**

**Les mardi, jeudi après-midi
de 14h00 à 17h45**

vendredi

**de 9h30 à 11h45 et de 14h00
à 17h45**

Fermé le mercredi

DANS CE NUMÉRO :

Edito, Etat civil, Les vœux du maire, le CMJ	2-3
Au conseil municipal, les ateliers numériques, nouveaux arrivants	4
Baulne et son histoire, Urbanisme	5-6
Les colis et le repas des aînés	7
La classe de neige, Au groupe scolaire	8-9- 10
Au groupe scolaire, suite, Délégués des parents d'élèves	11
Le centre de Loisirs, Inscriptions scolaires	12-13
Listes électorales, recensement citoyen, Jardiniers en Essonne	14
Requalification entrées de ville	15
Un geste pour la planète Compostage, Abri, Don du sang	16-17
A.B.V, Elagage des haies	18-19
Vie pratique, Agenda, LABAZ	20 à 24

L'Edito

Chères Baulnoises, Chers Baulnois,

Ce numéro 113 du Baulne Info est le premier de l'année 2024. Celle-ci ayant déjà bien débuté en janvier avec la traditionnelle classe de neige que nous sommes heureux de pouvoir mener avec les enseignants et que nous finançons à plus de 60% pour laisser aux parents un reste à charge raisonnable. Cet effort de la commune donne la possibilité, depuis de très nombreuses années, aux enfants de notre village de découvrir un environnement et des activités que certains d'entre eux ne connaissent pas.

L'évolution de nos façons de vivre tend à nous éloigner les uns des autres, du fait de nos activités professionnelles, d'une forte présence du numérique qui fait prendre à certains pour argent comptant ce qui est écrit sur les réseaux sociaux. La rencontre physique et l'échange verbal sont donc des axes importants qui nous tiennent à cœur de développer, pour faire que le « vivre ensemble » soit le plus agréable possible. Dans ce contexte, il nous est apparu évident, pour l'année 2024, d'organiser en janvier une cérémonie des vœux à la population, ce qui nous a permis de nous retrouver et d'échanger autour des actions communales et des besoins des habitants. Près de 150 personnes ont répondu présent.

Dans la même optique, nous allons dans les prochaines semaines initier les premières sessions des réunions de quartiers. Ces événements me tiennent à cœur pour permettre d'avoir un moment d'échange et de partager autour des spécificités d'un « quartier », parce qu'un sujet rue des Saussaies ne concerne pas forcément les riverains de la Porte de Baulne.

N'hésitez pas à venir également participer aux prochaines manifestations culturelles ou festives, organisées par la commune, les associations communales ou par nos partenaires comme le SIARCE, la Communauté de Communes du Val d'Essonne et le Parc Naturel Régional du Gâtinais français. Vous pourrez retrouver les dates de ces manifestations dans la rubrique « Agenda » du Baulne Info ou sur l'application Intramuros de Baulne en scannant le **QR Code en bas de la page**.

2024 sera également une année de travaux pour notre territoire communal. Attendu depuis près de vingt ans, le projet de réhabilitation des entrées de villes porté par la Communauté de Communes a débuté ce mois-ci. Même si ce projet commence avec quelques semaines de retard sur le planning initial, il verra pour notre village une refonte complète du carrefour près d'Aldi, dont vous retrouverez plus de détail dans les pages de cette revue.

.../.... (suite page suivante)

L'Edito du maire, suite

Cette année verra également, dès la confirmation des subventions, le début de la phase de remplacement des têtes de candélabres. Nous constatons, sur l'ensemble du territoire communal, une densification du nombre de véhicules, pour des raisons variées de division de terrains, d'évolution de la composition des familles,... ce qui génère une accentuation de la présence de véhicules sur la voie publique et les trottoirs. Cette situation nécessite d'apporter des solutions par la matérialisation ou création de places de stationnements. Le coût lié à ces travaux étant important et non supportable en l'état pour la commune, nous avons effectué des demandes de financement vers le Département, conditions nécessaires au début de ces travaux sur 2024.

Je souhaitais également, dans cet édit, pousser un « coup de gueule », une fois n'est pas coutume, contre les personnes qui prennent comme zone de dépôts sauvages nos points d'apports volontaires, les

zones de stationnement de containers des habitats collectifs, ainsi que parfois nos champs. Cette situation n'est plus tolérable. Aussi, nous mènerons toutes les identifications possibles pour verbaliser à hauteur de 1500€. Notre territoire communal doit rester agréable au quotidien et cohérent avec les actions menées dans nos étangs, où notre personnel s'est investi fortement en cette fin d'hiver.

Nous pouvons, grâce à leurs actions, arpenter en toute quiétude les bords d'Essonne entre la passerelle rejoignant Itteville et l'embarcadere près de la station d'épuration des eaux.

Les beaux jours arrivant, profitons de notre territoire et de nous retrouver.

Bon printemps à vous tous

Xavier Guilbert

État civil

NAISSANCE :

Le 08/03/2024 NURY ISTE Kyle



PACS :

Le 02/12/2023 Mr STARON PASCAL et Mme LUDER FREDERIQUE

Le 01/02/2024 Mr BARON Alexandre et Mme DA SILVA Cécilia

Le 07/03/2024 Mr WEGEL François et Mme MOURGUET Alexia



MARIAGE :

Le 27/01/2024 Mr VERGNE Sébastien et Mme GASPARD Camille

DECES :

Le 24/01/2024 Monsieur DARRAS Thierry 65 ans

Le 28/01/2024 Monsieur BURON Joël 70 ans

Le 31/01/2024 Monsieur POIRIER Claude 90 ans

Le 10/02/2024 Monsieur LEBATTEUR René 82 ans

Le 15/02/2024 Monsieur DIGUERHER Jean 92 ans

Le 11/03/2024 Madame RUNDSTADLER ép. DEUDON Chantal 68 ans



Les vœux du maire



2024 est la première année où une cérémonie des vœux est organisée à destination de l'ensemble des Baulnois. Nous avons été heureux d'accueillir près de 150 personnes, Baulnoises et Baulnois, élus, partenaires, entreprises du territoire, qui ont été nombreux à répondre présent.

L'organisation de cette cérémonie tenait à cœur à l'équipe municipale et a été l'occasion de nous retrouver et d'échanger. Xavier GUILBERT, maire de Baulne, a mis à l'honneur, au cours de son discours, l'ensemble des femmes et des hommes qui œuvrent au quotidien pour notre village et ses habitants : nos personnels d'accueil, scolaire, périscolaire, service technique, mais également les membres actifs de nos associations, sans oublier les élus.

Il a été rappelé les actions engagées à destination des Baulnois, qu'ils soient jeunes (financement des écoles et de la classe de neige, l'animation du CMJ, ...), qu'ils soient plus anciens (colis de Noël, repas des aînés, formation informatique, ...), mais également les actions à destination de tous (mise en place d'une Mutuelle communale, développement des animations et moments de convivialité sur notre territoire, ...).

Il a également été évoqué les orientations pour notre territoire communal pour l'année 2024 comme les travaux d'entrées de ville qui verront une évolution du carrefour face à Aldi, la première phase de passage en LED de notre éclairage public, la mise en place de réunions de quartiers, ...

Cette soirée s'est terminée agréablement autour d'un verre de l'amitié et sera reconduite chaque année.

Conseil Municipal des Jeunes



Le 15 décembre 2023, les jeunes du CMJ, sont passés dans les rues de Baulne/Boigny pour juger les décorations des maisons inscrites au concours des « Maisons illuminées de Noël ».

Un moment où nos jeunes ont découvert des maisons en fêtes. Les résultats et récompenses seront organisés le vendredi 17 mai. Un grand merci aux participants ainsi qu'aux membres du CMJ pour cette initiative.

Au conseil municipal

Au Conseil Municipal du 11 mars 2024



- ◆ Délibération n° 2024/01 - Avis relatif au Schéma Régional de l'Habitat et de l'Hébergement (SRHH) 2024-2030

Approuvée à l'unanimité

- ◆ Délibération n° 2024/02 - Participation au financement des travaux de réaménagement du Centre de secours de Cerny

Approuvée à l'unanimité

- ◆ Délibération n° 2024/03 - Admission en non-valeur

Approuvée à l'unanimité

- ◆ Délibération n° 2024/04 - Modification du tableau des effectifs

Approuvée à l'unanimité

- ◆ Délibération n° 2024/05 - Modification des statuts du SIEGIF

Approuvée à l'unanimité

- ◆ Délibération n° 2024/06 - Retrait de la commune de Breuillet du SIARCE

Approuvée à l'unanimité

- ◆ Délibération n° 2024/07 - Modification des délégués auprès du SIARCE au titre de la compétence eaux pluviales urbaines

Approuvée à l'unanimité

Le prochain conseil municipal est prévu le 11 avril 2024.

Séniors, Numériquement Vôtres



La commune de Baulne relance les inscriptions pour un nouveau cycle de 5 séances que vous soyez débutant ou non. Vous pouvez apporter vos matériels (ordinateur portable, tablette, smartphone, ..)

Les séances se dérouleront en salle du conseil, **les jeudis 16, 23, 30 mai et 6 et 13 juin.**

L'horaire vous sera précisé ultérieurement.

Venez nombreux vous inscrire en mairie ! C'est totalement gratuit.



Nouveaux arrivants à Baulne

Nous invitons les nouveaux arrivants à se faire connaître auprès de la mairie. Un pot d'accueil sera organisé pour partager un moment de rencontre et de convivialité le 17 mai 2024.

Vous pouvez vous manifester par mail accueil.mairie@baulne.fr ou directement en vous rendant à l'accueil de la mairie.

Baulne et son histoire



Depuis le milieu du XX^{ème} siècle, nos étangs ont évolué en un lieu de villégiature où des parcelles ont été créées par la municipalité de l'époque pour être mise à la location, donnant ainsi la possibilité de profiter des bords des étangs et de la rivière Essonne, pour la pratique de la pêche ou tout simplement le repos.

Nous sommes les héritiers de cette orientation. Après plusieurs décennies, ce système de locations est toujours en place et il est de notre responsabilité de l'entretenir, de maintenir l'équilibre entre zone naturelle, présence des locataires et, à présent, de randonneurs. C'est pour retrouver cet environnement agréable que la commune investie fortement depuis plusieurs années.

Mais qu'y avait-il avant la création de ces lots de pêche ? Quelle était la place de nos étangs dans le quotidien des Baulnois ?

Pour la rédaction de la section « Baulne et son histoire » de notre revue, vos contributions sont toujours les bienvenues. M. Jean Dumain, baulnois d'origine, nous a fait parvenir des éléments relatifs au pâtis de Baulne. Les pâtis sont des terrains de médiocre qualité qui sont généralement dédiés à du pâturage. Sur Baulne, jusqu'au XX^{ème} siècle, le secteur de nos étangs était un territoire où les habitants faisaient paître leurs bêtes.

Nous retrouvons des éléments dans les archives à la lecture de quelques délibérations communales qui ont trait au sujet de pâturage des animaux dans les étangs.

Lors de la séance du 3 avril 1864, il est fait mention d'un manque de puits dans la commune et une nécessité d'accès aux bords de la rivière Essonne pour les tâches quotidiennes comme pour le blanchissement du linge. Très certainement, pour pouvoir équilibrer l'utilisation de cet espace communal, intégrant les besoins domestiques et les besoins agricole où bon nombre de propriétaires faisaient paître leurs bêtes, le conseil municipal de l'époque a délibéré pour la mise en place d'une redevance annuelle par tête et en fonction de l'espèce. Cette redevance de 1864 était donc de quatre anciens francs pour les bovins, les chevaux et les ânes. Pour les chèvres, la taxe était plus faible avec un montant d'un ancien franc annuel.

Les archives nous rapportent que cette redevance était destinée à l'entretien de la zone des étangs et à participer au financement du bureau de bienfaisance, qui est l'ancêtre de notre CCAS.

Cette taxe de pâturage est de nouveau abordée au cours de la session du Conseil du 6 août 1900. Et c'est lors de la session du 29 juin 1902 que le montant de la redevance annuelle a été réduit, le coût étant jugé trop important avec une disparition de la présence des animaux dans les étangs.

Comme quoi, le temps passe mais nos étangs restent au centre du quotidien des Baulnois !



Urbanisme

Déclarations Préalables :

- ◆ Changement de destination d'une pièce en bureau, 11 rue de l'Essonne, arrêté du 23/01/2024
- ◆ Modification de la clôture et du portail, 6 bis rue de Boigny, arrêté du 23/01/2024
- ◆ Pose de panneaux solaires, 2 rue de l'Essonne, arrêté du 23/01/2024
- ◆ Remplacement de fenêtres et portes fenêtres, 6 Impasse de la Justice, arrêté du 30/01/2024
- ◆ Remplacement des huisseries, vitrages et couverture du sas existant, 31 ter rue de Boigny, arrêté du 04/03/2024

Urbanisme, suite

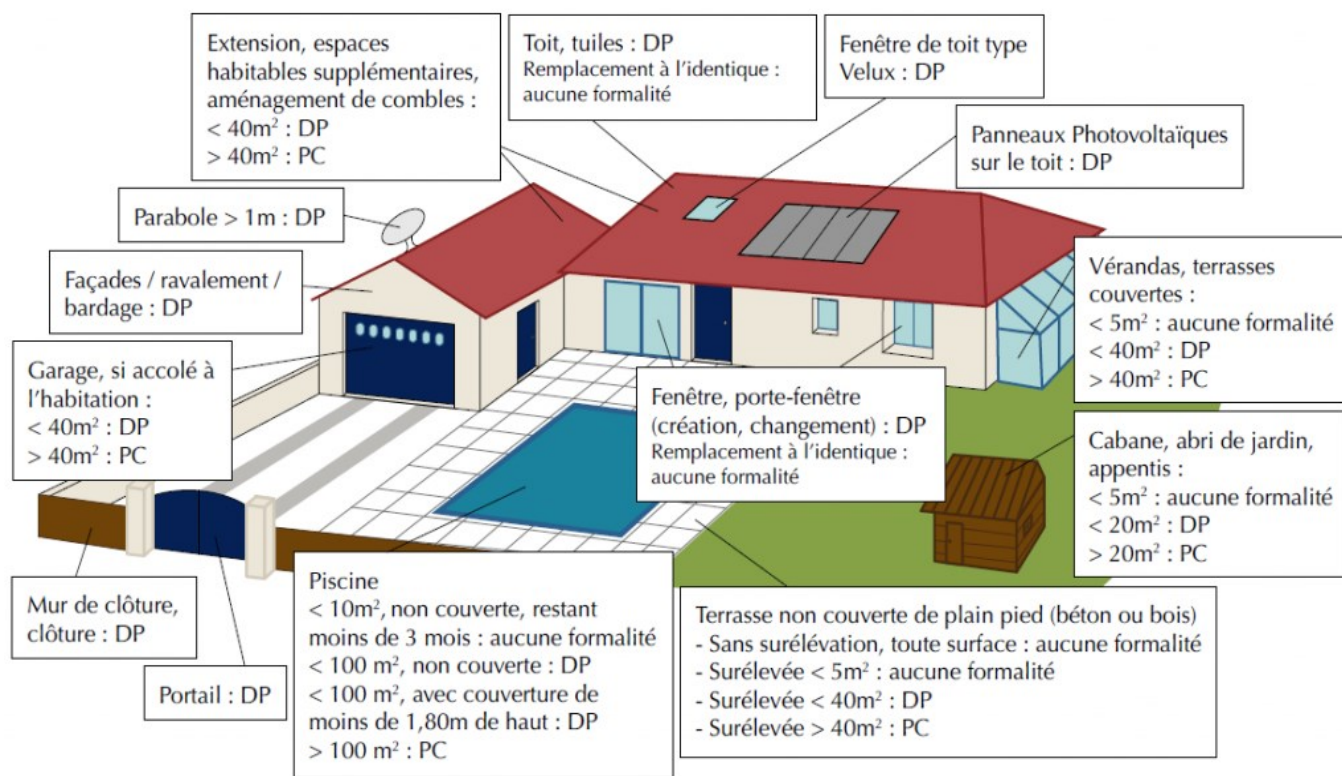


Un rappel sur les grands principes de la réglementation en matière d'urbanisme dans notre commune.

La règle du permis de construire pour l'implantation d'une construction nouvelle, par exemple une maison neuve sur un terrain nu, est connu de tous. Il est à rappeler que tous les travaux ayant pour objet de modifier une construction, d'édifier des annexes ou de modifier une clôture, sont soumis à l'obligation de déposer une demande d'autorisation afin de se conformer au Code de l'urbanisme, mais aussi par les spécifications locales précisées par le PLU (Plan Local d'Urbanisme) qui fournit les règlements pour chaque zone du territoire communal.

Selon la nature des travaux, il peut s'agir d'une simple Déclaration Préalable (DP), ou d'un Permis de Construire (PC). Le terrain nu doit faire l'objet d'un certificat d'urbanisme. En outre, le PLU de Baulne exige un permis en cas de démolition d'un édifice.

Le schéma ci-dessous n'ayant qu'un caractère indicatif, il convient, pour tout projet de travaux, de s'adresser au préalable à la mairie afin de vérifier s'il y a lieu de constituer un dossier.



*Remplacement à l'identique : même matériaux, même teinte, même dimension

Occupation de l'espace public liée à des travaux:

Pour effectuer des travaux sur la voie publique ou occuper temporairement le domaine public routier, il est nécessaire d'obtenir un permis auprès de la commune. La demande doit être déposée au minimum 2 semaines avant le début de l'occupation.

L'autorisation d'occupation du domaine public (permis de stationnement ou permission de voirie) dépend du type d'occupation de la voirie.

Distribution des colis et repas pour les aînés



La traditionnelle *distribution des colis de Noël* aux aînés s'est déroulée le jeudi 22 décembre 2023. Ils sont offerts par le CCAS avec le soutien de la municipalité pour les personnes âgées d'au moins 70 ans.

La distribution a été effectuée par les élus et le personnel communal.

Les bénéficiaires ont beaucoup apprécié !



Bernadette Valo 94 ans et André Thibault 93 ans, doyenne et doyen de cette belle journée



Le repas des aînés s'est déroulé le 28 janvier 2024. Soixante dix convives ont participé à ce repas, élaboré par la Table du Hussard.

Cette année, une animation musicale a été proposée et chacun a pu fredonner et chanter ses tubes préférés.



La classe de neige 2024

Une superbe classe de neige 2024 ...

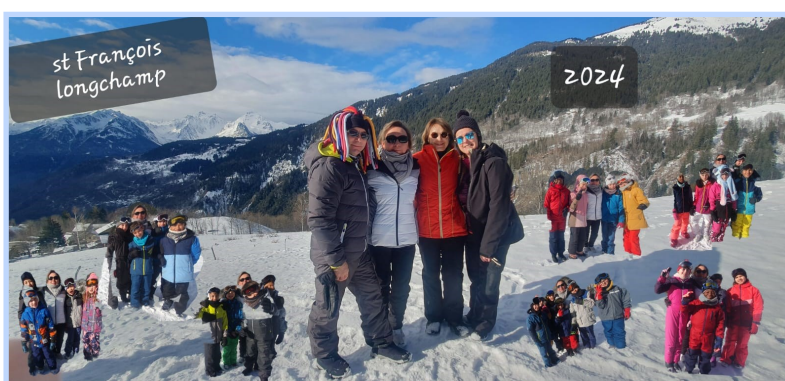
Une magnifique expérience avec de magnifiques paysages, de la neige, du soleil ...

Des animations nature de qualité, un super centre...

Quoi rêver de mieux, tous les ingrédients ont été réunis. Les élèves ont apprécié, les accompagnateurs et moi bien sûr.

Merci à la municipalité pour favoriser ce très beau projet, merci aux familles, merci aux élèves et un grand merci aux accompagnateurs.

Mme Guittier



En janvier, les CM2 sont partis en classe de neige. Mais sur Baulne, la neige est aussi tombée pour le plaisir de tous !



Au groupe scolaire

Quoi de neuf dans le groupe scolaire Henri Gwozdz ?

Plein de jolis projets et d'événements pour nos petits baulnois et baulnoises ont vu le jour.

En décembre, les enfants ont assisté à un spectacle de Noël à la salle Pouteau (offert par la coopérative scolaire). Ils ont aussi dégusté un goûter de Noël : pain au chocolat, gourmandises chocolatées et clémentines (offert par la mairie).



Les enfants de maternelle ont invité le Père Noël afin de danser et chanter ensemble. Ils ont reçu chacun un cadeau en main propre. Pour accueillir comme il se doit ce grand monsieur en rouge, ils ont participé à des ateliers pâtisseries. Au programme : chamallows au chocolat, roses des sables et pains sucrés décorés. Un vrai délice, le Père Noël s'est régalé et nous aussi !



Chamallows au chocolat



Pains sucrés



Roses des sables

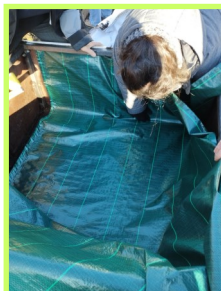


Nous avons terminé l'année, par des temps de lectures partagées. Les élèves de CM2 sont venus à la maternelle enfin de journée pour lire des histoires de Noël pour les plus jeunes. Tout le monde était ravi.



Au groupe scolaire, Suite.....

Les classes de PS/GS et CE1/ CE2 ont débuté un projet « potager » avec les élèves de l'IMPro de Vayres sur Essonne. Il a fallu faire place nette et nettoyer tous les carrés potagers de la cour de l'élémentaire et préparer de nouveaux bacs pour les plantations. Les bacs sont maintenant en place et nous attendons vivement la floraison des plantes.



Les 2 classes de maternelle renouvellent leur projet d'envoi et réception de cartes de vœux. Nous avons déposé pas moins de 58 cartes de vœux au départ de la boîte aux lettres de Boigny ! Cela fait maintenant un mois que nous découvrons avec joie des retours dans la boîte de l'école. C'est un grand moment de partage et d'échange où chacun est ravi de montrer ce qu'il a reçu à ses camarades.



Au groupe scolaire, suite.....

Fin février, les classes de PS/MS, PS/GS, CP/CE1 et CE2/CM1 ont accueilli une illustratrice, CSIL, dans le cadre du partenariat avec le salon du livre de Saint Germain les Arpajon. Les élèves ont pu découvrir ce métier et sa façon de travailler. Chaque rencontre était unique et adaptée à l'âge des enfants. Les maternelles ont vu CSIL dessiner devant eux et ils ont ensuite mis en couleurs ces illustrations. Les élémentaires ont fait du dessin dirigé afin d'apprendre à faire à sa façon.



Début mars, l'école propose le Festival du livre au sein de l'établissement. Cela permet l'achat de livres pour enfants sur la commune : documentaires, BD, mangas, romans, premières lectures, albums... Cet accès à une « librairie » à l'école a beaucoup plu aux familles. Nous les remercions pour leurs achats car une partie des sommes récoltées est reversée en dotation de livres neufs pour les classes. C'est une belle façon de renouveler nos bibliothèques d'école.



Info. des délégués de parents d'élèves

« Les délégués de parents d'élèves ont le plaisir de vous informer que la Kermesse des écoles aura lieu le **samedi 29 juin 2024 de 14h à 18h.**

Les dates importantes à retenir :

- ♦ 27/04/24 : ventes de tickets de tombola aux Baulnois (porte à porte)
- ♦ 28/06/24 : tirage des lots
- ♦ 29/06/24 : retrait des lots lors de la kermesse

Nous vous attendons nombreux lors de la Kermesse ».



Le centre de loisirs



Pendant les vacances d'hiver, les animatrices ont transporté vos enfants dans l'ambiance du Moyen-Âge.

Durant ces deux semaines, ils ont pu s'amuser à fabriquer des épées, des couronnes de fleurs, des lances, des blasons, des vitraux, des chapeaux de bouffon... Nous avons aussi organisé un atelier pâtisserie et un atelier jeux médiévaux pour les enfants une fois par semaine, les enfants ont vraiment aimé.

Pour information le centre de loisirs est ouvert les mercredis ainsi que les vacances scolaires à l'exception d'août et de décembre de 7h30 à 19h.

Vous pouvez suivre l'actualité du centre sur la page Facebook « Accueil De Loisirs Baulne »

Les enfants ont pris part, en compagnie de leurs animatrices, à l'élaboration d'un char pour le carnaval prévu le samedi 23 mars 2024.

A retenir : Dates des vacances de printemps du lundi 8 avril au vendredi 19 avril 2024...le thème sera « Les super-héros ».

A très vite.



Inscriptions scolaires



Les inscriptions scolaires pour 2024/2025 sont ouvertes. Sont concernés les enfants nés en 2021 pour les premières inscriptions et tous les nouveaux arrivants.

Les parents doivent prendre contact avec la mairie.

Les Etangs



Entre l'étang n°2 et la passerelle

Après les travaux réalisés les années précédentes, entre les étangs n°1 et 2, le personnel communal a poursuivi le déblaiement des espaces le long de la rivière Essonne, entre l'étang n°2 et la passerelle. Les vieilles clôtures, et autres végétaux, ont été évacués. Certains lots non loués ont été débarrassés de leur chalet et matériaux présents sur ces parcelles et remis en location. Nous pouvons dorénavant profiter du cours de l'Essonne dégagé et avoir vue sur les rives de la commune d'Itteville. Les beaux jours arrivent, alors n'hésitez pas à vous promener sur les chemins pour redécouvrir ces espaces valorisés.

L'empoissonnement



Cette année, l'empoissonnement a été effectué le 27 février, des perches et brochets ont été principalement lâchés, contribuant au repeuplement des étangs, pour le plus grand plaisir des pêcheurs. Les périodes d'ouvertures de la pêche sont fixées en fonction de la reproduction des différentes espèces piscicoles.

Se renseigner sur le site <http://www.pecche91.com/666-contact-pecche91.com.htm>

Inscription sur les listes électorales



Pour pouvoir voter aux prochaines élections européennes le 9 juin 2024, il est nécessaire de vous inscrire sur les listes électorales de votre commune. Cette inscription peut être réalisée en ligne jusqu'au sixième mercredi précédant le scrutin.

Pour voter lors des élections européennes 2024, vous devez faire cette démarche en ligne au plus tard le 1^{er} mai 2024 grâce au téléservice, en vous connectant avec l'adresse <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/R16396>.

Deux conditions cumulatives : Avoir le droit de vote et avoir une attache avec la commune. À l'appui de votre demande d'inscription, vous aurez à transmettre plusieurs documents.

Vous pouvez aussi vous inscrire sur les listes électorales de votre commune en vous rendant à la mairie. Il faudra fournir un **justificatif d'identité**, un **justificatif de domicile** et un **formulaire cerfa n°12669** de demande d'inscription disponible en mairie.

Recensement Citoyen

Vous êtes Français et vous allez bientôt avoir 16 ans ? Vous voulez vous inscrire à un examen (BEP, BAC, Permis de conduire,...), on vous réclame une attestation de *recensement citoyen*, mais vous ne savez pas comment l'obtenir ? Vous vous interrogez sur ce qu'est le *recensement citoyen* (parfois appelé par erreur *recensement militaire*) : Nous vous indiquons tout ce qu'il faut savoir.



La démarche à suivre est très simple : **il suffit de créer votre compte sur Service-public.fr, d'accéder à la démarche en ligne "recensement citoyen obligatoire" puis de vous laisser guider.** La création est gratuite et le compte est sécurisé (accès par identifiant et mot de passe).

Le recensement devient ainsi plus simple, très rapide et s'effectue sans perte de temps : plus de déplacement, tout se passe en ligne !

Les pièces justificatives doivent être numérisées : il s'agit de la copie d'une pièce d'identité (carte d'identité ou passeport) ainsi que de la copie du livret de famille. Après traitement de votre demande en mairie, l'attestation de recensement sera déposée directement dans l'espace confidentiel de votre compte Service-public.fr (vous serez averti de sa mise à disposition par e-mail) : vous pourrez alors l'imprimer lorsqu'elle vous sera demandée sans risque de l'égarer !

Vous pouvez également vous renseigner en mairie par mail accueil.mairie@baulne.fr.

Planning des jardiniers en Essonne

21 Avril : *Troc et vente de plantes*, à **Ballancourt**, dans le cadre de la Grande Brocante (de 9h à 17h)

8 Mai : *Troc aux plantes*, à **Itteville**, 6 rue Charles Francq, de 9h30 à 13h

19 Mai : *Ouverture du Jardin de la Tourbière* "Expo de Rhododendrons, azalées et autres plantes de terre de bruyère", 17 rue du Mosnil à Baulne, de 14h à 18h

1er et 2 juin : *Secrets de Jardins en Essonne*. Plus de 40 jardins ouvrent leurs portes au public, dont plusieurs dans le hameau de Boigny, à Baulne, associés au parcours d'artistes de l'ABV (peintures, sculptures, dessins, photos)

Requalification des entrées de villes

La requalification des entrées du Pôle touristique sur les communes de Baulne, Cerny, Itteville et La Ferte-Alais est un programme visant à améliorer la sécurité et l'accessibilité au site de la gare, par les différents modes de déplacements doux et motorisés.

Ce projet est financé par la Communauté de Communes du Val d'Essonne, le Département de l'Essonne, la Région et le Parc Naturel Régional du Gâtinais Français. Celui-ci est attendu depuis de très nombreuses années et arrive enfin dans sa phase opérationnelle.

La durée des travaux devrait s'étendre sur près d'un an et demi, avec toutes les précautions prises pour limiter les impacts sur nos déplacements.

Ce lundi 18 mars a débuté les travaux d'aménagement qui se développeront principalement le long de deux routes départementales, la RD191 et la RD449.

La première phase, d'une durée d'un mois, consistera en la destruction des îlots actuels sur chacun des carrefours et leur remplacement par des giratoires provisoires. Des travaux de nuit seront effectués sur cette période pour réaliser les revêtements enrobés et les marquages au sol.

Pour tout renseignement complémentaire, les services de la CCVE restent à votre écoute à travers l'adresse mail servicestechniques@ccvalessonne.com ou par téléphone 01 64 93 21 20.

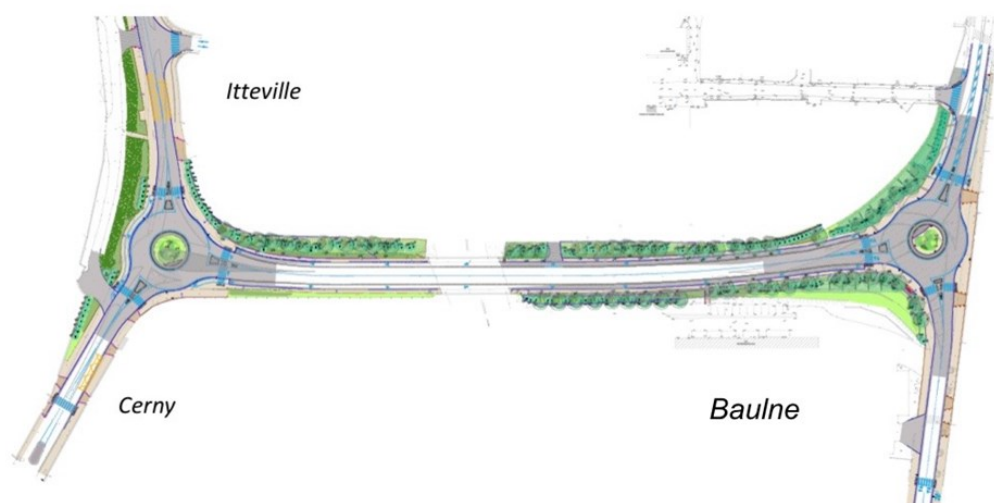


Photo non contractuelle



Entrée ville actuelle

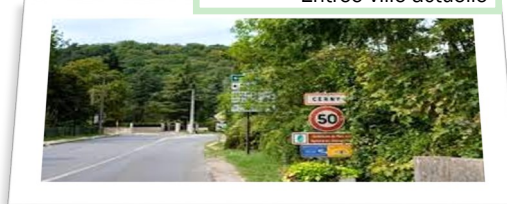


Schéma du carrefour actuel

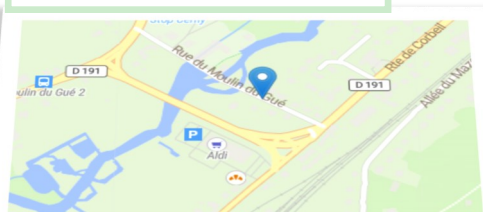


Photo non contractuelle

Petit geste pour notre planète et notre santé



Et si chacun était acteur du bien être de notre planète et de sa santé

Recette de cake courgette menthe

Ingrédients : 6 – 8 personnes

- ◆ 1 kg de courgettes
- ◆ 5 oignons
- ◆ 6 œufs
- ◆ 2 cuillères à soupe de farine de blé ou petit épeautre
- ◆ 20 cl de crème de soja ou crème fraîche liquide
- ◆ 1 sachet de parmesan
- ◆ 1 gros bouquet de menthe fraîche
- ◆ Huile d'olive
- ◆ Sel, poivre



Préparation :

- ⇒ Râper les courgettes et les faire dégorger dans un peu de sel pour éliminer l'eau (pendant environ 1 heure)
- ⇒ Couper les oignons finement et les faire revenir à la poêle dans un peu d'huile.
- ⇒ Bâter les œufs dans un saladier avec la crème. Ajouter la farine puis les oignons, les courgettes et le parmesan.
- ⇒ Ciseler la menthe et ajouter la à la préparation. Saler et poivrer à votre convenance. Mélanger bien.
- ⇒ Verser la préparation dans un grand moule à cake huilé, puis enfourner pendant 40 minutes à 190°.
- ⇒ A déguster tiède ou à servir très frais.

Gel WC

Pour 1 litre de produit

- ◆ 340 ml de vinaigre blanc
- ◆ 660 ml d'eau
- ◆ 4 cuillères à soupe de fécule de pomme de terre ou amidon de maïs
- ◆ Facultatif : 12 à 20 gouttes d'huile essentielle de citron ou pin sylvestre



Préparation

- ◆ Verser 600 ml d'eau et 300 ml de vinaigre blanc dans une casserole, faire bouillir.
- ◆ Dans un bol, diluer la fécule dans 60 ml d'eau.
- ◆ Quand le mélange eau/vinaigre est en train de bouillir, y verser le contenu du bol en mélangeant au fouet.
- ◆ Remuer quelques secondes sur feu doux puis laisser refroidir.
- ◆ Dans un second bol, mélanger 40 ml de vinaigre et l'huile essentielle de votre choix.
- ◆ Verser cette préparation dans la casserole refroidie. Mélanger une dernière fois.
- ◆ Transvaser dans une bouteille de récup (spécial WC) et étiqueter.

Utilisation

- ⇒ Bien secouer le flacon avant chaque utilisation.
- ⇒ Enduire la cuvette de gel et le répartir avec la brosse. Laisser agir au moins 10 min puis frotter et rincer en tirant la chasse d'eau.
- ⇒ À utiliser pour un entretien régulier.

Information sur le compostage



Samedi 6 avril 2024, venez découvrir les bonnes pratiques autour du compostage.

Au programme : compostage, lombricompostage et bokashi.

Venez avec vos questions, une maître compositrice sera ravie d'y répondre.

Elle mettra en lumière les mythes urbains et vous découvrirez comment mettre en place facilement et durablement un composteur, un lombricomposteur ou un bokashi.

« Venez avec vos enfants, ils vont adorer mes petits lombrics. »

Vous testerez aussi les outils incontournables quand on a un composteur car il n'y a pas mieux que la pratique.

Horaires : 10 h 30 à 12 h au groupe scolaire rue de la Tourbière.

Public : adultes et enfants

Nous vous attendons nombreux, c'est gratuit !

L'Abri est un nouveau lieu d'accueil

L'Abri est un nouveau lieu d'accueil, d'écoute et d'accompagnement destiné aux victimes de violences sexistes et sexuelles en Île-de-France.

Inauguré en mars 2024, cet espace a ouvert ses portes en janvier 2024 au siège de la Région Île-de-France, à Saint-Ouen (93). Avec ce projet, la Région renforce son **soutien aux victimes en Île-de-France**.

L'accueil des victimes y est : Gratuit et Anonyme.

Infos pratiques

- **Adresse :** Conseil régional d'Île-de-France - 2, rue Simone Veil - Saint-Ouen (93). Situé à proximité du métro Mairie-de-Saint-Ouen (lignes 13 et 14).

- **24h/24 et 7j/7 :** accueil des victimes en cas de danger, d'agression ou de harcèlement dans l'espace public.

- **Du lundi au samedi, de 9h à 18h :** permanences gratuites de juristes et de psychologues. **Numéro vert (gratuit) :** 0800 730 650 **Mail :** labri@iledefrance.fr



Don du sang

DON DE SANG

C'EST FACILE DE SAUVER DES VIES !

Sans engagement, libre, ponctuel, le don de sang change la vie d'un million de personnes en France chaque année : une femme qui accouche, une personne victime d'un accident, un malade atteint de cancer.

Chacun de vos dons compte, donnez maintenant.

<https://dondesang.efs.sante.fr/don-de-sang-et-covid-19>





Des nouvelles de L'ABV

Cette année a commencé par la soirée « crêpes party » avec 114 participants. Ce fut une nouvelle édition très réussie. Une bonne ambiance, de la convivialité et de la bonne humeur étaient au rendez-vous. Notre DJ, Stéphane, a permis aux participants de danser jusqu'au bout de la nuit. Nous vous donnons d'ores et déjà rendez-vous à l'année prochaine.



Nos artistes poursuivent leurs activités en vue de la préparation du salon d'art qui aura lieu cette année fin avril.



Notre section randonnée poursuit ses randonnées mensuelles et, à partir du mois d'avril, celles-ci se dérouleront sur la journée complète avec un départ à 9h30 pour des parcours (seront d'environ 14 km).



Retrouver chaque mardi la section jeux de société.

A vos agendas :

- ♦ Dimanche 7 avril : vide grenier/marché de producteurs locaux sur le terrain de pétanque rue de la tourbière **contact Bruno 06 20 17 67 14**
- ♦ Samedi 20 avril : randonnée à la journée ; départ à 9h30 de la salle Pouteau puis covoiturage jusqu'à Milly la Forêt (prévoir un pique-nique) ; parcours d'environ 14km
- ♦ Samedi 26 et dimanche 27 avril : Salon d'arts à la salle Pouteau
- ♦ Samedi 04 mai : randonnée à la journée ; départ 9h30 de la salle Pouteau covoiturage jusqu'à Moigny sur École (prévoir un pique-nique) ; parcours d'environ 14km
- ♦ Samedi 1 et 2 Juin : lors des *Secrets de Jardins en Essonne*, certains artistes de l'ABV exposeront dans leur jardins peintures, sculptures, dessins, photos.
- ♦ Samedi 15 juin : randonnée à la journée ; départ 9h30 à la salle Pouteau covoiturage jusqu'à Lardy (prévoir un pique-nique) ; parcours d'environ 14km



Bienvenue dans le monde captivant des **jeux de société**, où l'amusement, la stratégie et la convivialité sont au rendez-vous **chaque mardi de 17h30 à 19h00** dans la petite salle du fond de la salle Pouteau (rue du Mosnil) où se retrouvent une dizaine de joueurs et joueuses assidus.

Les jeux de société nous invitent à mettre de côté nos préoccupations quotidiennes pour nous concentrer sur l'instant présent, les stratégies à élaborer pour remporter la partie et on peut même l'entendre de l'extérieur de nombreux fous rires.

Vous avez envie d'intégrer un club de jeux de société, de vous distraire, de rencontrer des habitants de notre village, de partager des moments sympas et conviviaux ?

Alors, n'hésitez pas à nous rejoindre pour nous faire partager vos jeux préférés ou découvrir les jeux proposés. (6 qui prend, Sagrada, Azul, Chili dice, 1000 sabords, abalone, Level 8, Skyjo,)



Des nouvelles de L'ABV, suite



Si vous souhaitez donner de votre temps, n'hésitez pas à rejoindre l'ABV, l'adhésion est à seulement 10 euros pour l'année.

Bon printemps à tous

Le bureau ABV

Facebook abv baulne

mail assobaulnevillage@yahoo.com

Entretien des haies

À partir de la mi-mars, la saison de reproduction et de nidification des oiseaux commence. Pour ne pas déranger ou déloger les oiseaux pendant cette période cruciale pour leur reproduction, afin de ne pas détruire ou dégrader l'habitat d'espèces protégées, l'Office français de la biodiversité (OFB) recommande de ne pas tailler les haies ni d'égaler les arbres du 15 mars au 31 juillet.



Autre donnée à garder à l'esprit : la loi sur la protection de la nature de 1976 interdit formellement de perturber ou de déplacer le milieu de vie des oiseaux, y compris les nids, qu'ils soient occupés ou abandonnés, ainsi que les œufs ou même les plumes, sous peine d'une amende. Cette législation vise, là encore, à garantir le respect de la conservation de la nature et le cycle de vie des oiseaux.

Cependant, tout un chacun doit se conformer à la réglementation liée aux haies et arbres en bordure du domaine public !

Attention à respecter les heures de la journée pendant lesquelles la taille est autorisée afin limiter les nuisances sonores pour les voisins.

Pour rappel, les horaires à respecter :

En semaine :

de 8h30 à 12h et de 14h30 à 19h30

Le samedi : de 9h à 12h et de 15h à 19h

Les dimanches et jours fériés : de 10h à 12h

ÉLAGAGE ET ENTRETIEN DES HAIES EN BORDURE DES VOIES PUBLIQUES

Les haies doivent être taillées à l'aplomb du domaine public et leur hauteur doit être limitée à 2 mètres, voire moins là où le dégagement de la visibilité est indispensable.

En bordure des voies publiques, l'égale des arbres et des haies incombe au propriétaire (ou locataire), qui doit veiller à ce que rien ne dépasse de sa clôture sur la rue.



**Merci de respecter cette règle
pour le bien-être et la sécurité de tous !**



Vie pratique, suite



Le 114 est le numéro national d'appel d'urgence unique et gratuit qui permet aux personnes sourdes et malentendantes d'alerter les services de secours (SAMU, Sapeurs-Pompiers, Gendarmerie et Police) 24h/24 et 7j/7.

Créé le 14 septembre 2011, le 114 permet à toute personne sourde, devenue sourde et malentendante, qu'elle soit victime ou témoin d'une situation d'urgence, de bénéficier, comme tout autre citoyen, d'une offre de service public essentielle.

Evolution du dispositif Améthyste

Le pass Navigo Améthyste permet :

- Soit de voyager sur les zones 3 à 5 dans tout le département de l'Essonne et une partie de la petite couronne en semaine. Il permet également de voyager dans toute l'Ile-de-France, les week-ends et jours fériés, les petites vacances scolaires de la zone C, entre le 15 juillet et le 15 août (forfait zones 3-5)
- Soit de voyager sur les zones 1 à 5 couvrant l'ensemble des réseaux de la région Ile-de-France (forfait zones 1 à 5)

Le pass Navigo Améthyste vous donne accès à l'ensemble des réseaux de transports en communs franciliens (SNCF, RATP et OPTILE) à l'exception des services PAM, Orlyval, Filéo, Grandes lignes et TGV effectuant des arrêts en Ile-de-France.

Ce titre de transport est délivré par le Conseil départemental aux personnes résidant en Essonne depuis plus d'un an et entrant dans l'une des catégories suivantes :

1. **Personnes âgées de 65 ans ou plus** avec un impôt sur le revenu inférieur au seuil de recouvrement (61 €) avant correction et/ou crédit d'impôt
2. **Personnes handicapées âgées de plus de 20 ans :**
 - ♦ Bénéficiaire ou ayant bénéficié de l'Allocation Adulte Handicapé (AAH) et percevant une pension d'invalidité inférieure ou égale au montant perçu précédemment au titre de l'AAH.
 - ♦ Bénéficiaire de l'ASPA (Allocation de Solidarité aux Personnes Agées) ou ASV (Allocation Supplémentaire Vieillesse).
 - ♦ **Bénéficiaire d'une pension d'invalidité** de 2° ou 3° catégorie complétée de l'ASI.
 - ♦ **Bénéficiaire d'une Carte Mobilité Inclusion mention Invalidité (CMI-I)**, âgées de 60 à 64 ans, avec un impôt sur le revenu inférieur ou égal au seuil de recouvrement (61 €) avant correction et/ou crédit d'impôt.
3. **Anciens combattants et assimilés de 60 ans ou plus** titulaires d'une carte de l'Office National des Anciens Combattants – ONAC (anciens combattants, veuves de guerre, orphelins de guerre) ou pupilles de la nation ou veuves d'anciens combattants.

Tarif forfait zones 1-5 :

- 156 € pour les personnes âgées et les personnes handicapées
- 25 € pour les anciens combattants et assimilés

Tarif forfait zones 3-5 :

- 37 € pour les personnes âgées et les personnes handicapées



Vous pouvez retrouver tous les renseignements sur

<https://www.essonne.fr/economie-amenagement-mobilites/mobilites/les-aides-aux-transport>

Ou en mairie.

Des montants plus élevés pour plus de bénéficiaires depuis janvier 2024

Les nouveautés 2024 en bref

Afin de renforcer leur efficacité, ces aides évoluent à partir du 1er janvier 2024 avec :



- Une augmentation de leurs montants,
- Une augmentation du nombre de bénéficiaires potentiels (plus de particuliers et, pour la première fois, les communes),
- La prise en compte du bilan carbone du véhicule dans les critères d'attribution (pour encourager l'achat des véhicules les plus vertueux sur le plan écologique).

Pour les particuliers :

- Augmentation de 50% du montant de l'aide de la Région pour les particuliers, qui peut désormais aller jusqu'à 9 000 euros, contre 6 000 euros auparavant,
- Ouverture de l'aide à tous les Franciliens de la grande couronne avec la suppression pour les particuliers de la nécessité de travailler au sein de la ZFE (zone à faibles émissions) pour en bénéficier.

<https://www.iledefrance.fr/toutes-les-actualites/aides-vehicules-propres-des-montants-plus-eleves-pour-plus-de-beneficiaires-depuis-janvier-2024>

Stop aux arnaques !

Les bons réflexes



- 1** **Attention aux numéros inconnus.**
Je reste toujours vigilant et j'applique les deux mots d'ordre quand je ne connais pas un numéro ou lorsque je navigue sur internet :
#jenedecliquepas
#jenerappellepas !
- 2** Si j'ai un doute sur un numéro que l'on m'invite à rappeler :
je consulte l'annuaire inversé sur www.surmafacture.fr pour connaître le service et le prix.
- 3** Je me protège en activant l'option de blocage des appels vers les numéros surtaxés, auprès de mon opérateur téléphonique.
- 4** J'apprends à reconnaître la signalétique tarifaire des numéros surtaxés :
• vert = gratuit
• gris = prix d'un appel normal
• violet = numéro surtaxé
Quand j'appelle un numéro surtaxé, l'appel doit toujours débiter par un message d'information tarifaire.

→ Je ne comprends pas un montant inhabituel sur ma facture mobile ou fixe et je pense être victime d'une fraude aux numéros surtaxés ?
Je dépose un signalement sur www.surmafacture.fr

→ Je suis victime d'un message ou un appel non sollicité (spam) sur mon téléphone ?
Je le signale au **33700**
ou sur www.33700.fr



Signal
Conso

Je veux signaler un problème de consommation avec un professionnel et me renseigner sur mes droits
Je dépose un signalement sur signal.conso.gouv.fr
ou sur l'application



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DES FINANCES ET DE LA SOUVERAINETÉ INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE
Edwige Sautou
Ministère

Numéros surtaxés et abonnements internet :

Attention aux pièges

J'évite les mauvaises surprises sur ma facture de téléphone



Retrouvez plus d'information sur le sujet : <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/Publications/Vie-pratique/Fiches-pratiques/numeros-surtaxes-ne-tombez-pas-dans-piege>

Vie pratique

Urgence Vétérinaire

Nous vous rappelons que, depuis **le mois de septembre 2023**, le **3115 Urgences Vétérinaires®**, numéro 100% gratuit (tarification numéro vert), est disponible pour les habitants de BAULNE.

En cas d'urgence avec votre animal de compagnie, vous pouvez **contacter 24h/24 ce numéro**, en composant votre code postal et vous serez mis en relation avec un service vétérinaire de garde à proximité.

L'appel, la mise en relation et la communication sont 100% gratuits depuis les téléphones fixes et mobiles, tous opérateurs confondus.

Depuis 2023, le 3115 est accessible à plus de 30 millions d'habitants en France, sur 47 départements français et plus de 8300 communes.

1. **Numéro de téléphone** : 3115 (gratuit depuis fixes et mobiles)
2. **Site internet** : www.urgences-veterinaires.fr



PRÉFET
DE L'ESSONNE
Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale de la
Protection des Populations

Rappel sur les obligations de détention de chiens catégorisés

Depuis le 1er janvier 2010, tout détenteur d'un chien de catégorie 1 ou 2 doit posséder un permis de détention. La délivrance de ce document par la mairie de sa commune de résidence est soumise à 3 conditions : posséder une attestation d'aptitude, avoir réalisé une évaluation comportementale de l'animal par un vétérinaire, et posséder les documents justificatifs de l'identification du chien.

Tous les renseignements sont disponibles sur <https://agriculture.gouv.fr/les-chiens-de-categorie-1-et-2-dits-chiens-dangereux>.

Dans ce cadre et en application de la loi n°2008-582 du 20 juin 2008, les propriétaires ou les détenteurs de chiens catégorisés doivent suivre une formation dispensée par un formateur agréé par le préfet du département dans lequel il est domicilié, comme prévu à l'article L. 211-13-1 du code rural et de la pêche maritime portant sur l'éducation, le comportement canin et la prévention des accidents.

Conformément à l'article R. 211-5-5, la liste départementale mise à jour des formateurs agréés pour dispenser ladite formation est disponible en mairie ou sur demande par mail accueil.mairie@baulne.fr

Nom du formateur	Adresse professionnelle	Téléphone	Lieu(x) de formation	Date d'agrément	Date de fin d'agrément
Sylvain PELTI	14 rue des Saules – 91150 MORIGNY CHAMPIGNY	06 50 42 91 52	- CD99 lieu dit le Poirier Rouge, 91730 CHAMARANDE; - au domicile des particuliers en Essonne	21/03/2019	21/03/2024
THEILLET Jean-Daniel	3 rue du Champ de Foire - 91670 ANGERVILLE	06 81 16 42 96	- au domicile des personnes en Essonne	13/05/2019	13/05/2024
LEFEBVRE Cédric	K9Formation, 11 parc du Plessis Picard, 77550 REAU	06 38 13 96 34	- 138 rue de Morsang, 91250 Saintry-sur-Seine ; - au domicile des personnes en Essonne	25/07/2019	25/07/2024
MASSON Catherine	Animals'Avenue – 98 rue Pierre Brossolette, Le Roissys, appartement 71 - 92320 CHATILLON	06 11 89 23 28	- au domicile des personnes en Essonne	02/04/2020	02/04/2025
NÉ Stéphane	20 Lotissement du Bois – 91610 BALLANCOURT-SUR-ESSONNE	06 28 57 14 13	- au domicile des personnes en Essonne	07/05/2020	07/05/2025
MAGNIEN Jacques	13 rue des Noblets – 91770 SAINT-VRAIN	06 12 96 66 66	- Route Départementale 31 lieu dit « la Feularde » 91770 SAINT-VRAIN	17/12/2019	17/12/2024

Source : Un extrait de la Liste départementale des formateurs agréés pour dispenser la formation à l'attestation d'aptitude prévue à l'article L. 211-13-1 du code rural, portant sur l'éducation et le comportement canins, ainsi que sur la prévention des accidents.

DDPP de l'Essonne

Boulevard de France – Georges Pompidou
TSA 81104 - 91 010 Evry-Courcouronnes Cedex
Tél : 01 69 87 31 00
www.essonne.gouv.fr

Vie pratique, suite

ZOOM
SUR
Essonne
LE DÉPARTEMENT



CALENDRIER DES CONSULTATIONS GRATUITES CHAMBRE DES NOTAIRES DE L'ESSONNE

ANNEE 2024

1^{er} et 3^{ème} mardi de chaque mois

DATES	
9 JANVIER 2024	04 JUIN 2024
23 JANVIER 2024	18 JUIN 2024
06 FEVRIER 2024	03 SEPTEMBRE 2024
27 FEVRIER 2024	17 SEPTEMBRE 2024
12 MARS 2024	01 OCTOBRE 2024
26 MARS 2024	15 OCTOBRE 2024
02 AVRIL 2024	05 NOVEMBRE 2024
23 AVRIL 2024	19 NOVEMBRE 2024
07 MAI 2024	03 DECEMBRE 2024
21 MAI 2024	17 DECEMBRE 2024

Secrétariat de la Chambre des Notaires de l'Essonne

14, rue des Douze Apôtres—91000 EVRY

Tel : 01.60.78.01.27 Site Internet : <https://chambre-essonne.notaires.fr/fr>

Vivez les Jeux en Essonne

Le 22 juillet, soit 4 jours avant les Jeux 2024, la Flamme olympique traversera 11 communes essonniennes.

La Flamme partira d'Étampes autour de l'île de loisirs, puis rejoindra le Domaine départemental de Chamarande. Elle passera aussi par Palaiseau, Massy et son opéra, Marcoussis et son Centre national de rugby, Draveil, Vigneux-sur-Seine et Montgeron, d'où est parti le premier Tour de France.

Elle prendra ensuite la direction de Dourdan et son château royal puis d'Évry-Courcouronnes pour terminer sa course au stade départemental Robert Bobin à Bondoufle, dans la soirée. Des animations sportives y auront lieu toute la journée.

6 personnalités essonniennes ont été choisies par le Département pour porter la Flamme : Rolland Besson, Pascal Bovis, Sandra Enguerrand, Maëlys Feve, Claire Floret et Jérôme Foscolo.

Tous ont en commun la passion du sport, les valeurs de l'olympisme et un parcours de vie inspirant.

Labellisé centre de préparation aux Jeux, le stade Bobin sera également transformé en site de célébration pendant les JO avec des animations sportives et des retransmissions.

essonne.fr



Nouvel artisan électricien installé sur notre commune

MAJORELEK
Multiservices

- ✓ Installation électrique
- ✓ Dépannage électrique
- ✓ Mise aux normes tableau électrique
- ✓ Borne de recharge voiture électrique

N° de Siret : 803 667 575

Nils Majorel

www.majorelek.com
majorelek.presta@gmail.com
 06 29 82 07 71

Contactez-moi

Le dépistage organisé du cancer colorectal



C'EST LE MOMENT DE FAIRE LE DÉPISTAGE DU CANCER COLORECTAL.

Vous n'êtes pas obligé de faire votre dépistage le jour de votre anniversaire mais, de 50 à 74 ans, faites-le tous les 2 ans et avant tout symptôme. C'est le meilleur moyen de s'assurer qu'il n'y a rien ou de traiter un cancer à un stade précoce. Détecté tôt, un cancer colorectal se guérit 9 fois sur 10. Vous vous en remercieriez.

Pour en savoir plus et récupérer votre test de dépistage, rendez-vous sur jefaismondepistage.e-cancer.fr

Logos: République Française, Institut National du Cancer, l'Assurance Maladie

En Essonne, seule une personne sur quatre se fait dépister contre le cancer colorectal. Or, pour diminuer la mortalité par cancer colorectal, un taux de participation au dépistage d'au moins 45% est nécessaire.

Chaque année, 300 000 Essonnien et Essonnienne de plus de 50 ans sont invités par l'Assurance Maladie à réaliser un test de dépistage. Ce test, simple et gratuit, peut sauver la vie.

Le dépistage sert à repérer un polype avant qu'il n'évolue en cancer ou à détecter un cancer à un stade précoce pour augmenter les chances de guérison. En effet, détecté tôt, un cancer colorectal se guérit 9 fois sur 10.

Pour retirer un kit, rendez-vous chez le pharmacien, le médecin ou sur le site monkit.depistage-coloctal.fr



**l'Assurance
Maladie**
Agir ensemble, protéger chacun

Essonne

Agenda 

- Le 6 avril : Animation sur le compostage
- Vendredi 17 mai : Accueil des nouveaux arrivants (inscription en mairie) et remise des prix pour les maisons illuminées (changement de date)
- Samedi 25 et dimanche 26 mai : Le printemps de Baulne (CCVE)
- Samedi 6 juillet : La fête du village
- Samedi 19 octobre : Remise des prix des maisons fleuries
- Samedi 2 novembre : Fête d'Halloween
- Samedi 7 et dimanche 8 décembre : Téléthôn.

LABAZ, l'appli bons plans de la Région Île-de-France pour les 15-25 ans.

<https://www.iledefrance.fr/labaz>

QR code de **LABAZ**, scanner moi. Des avantages vous y attendent !



A l'initiative de l'Association des Maires de l'Essonne, la commune de Baulne s'est associée avec d'autres communes en prêtant un panneau d'entrée de ville, pour soutenir les agriculteurs. Ces pancartes ont été positionnées devant l'entrée du salon de l'agriculture.